**Programme « FOOT A L’ECOLE »**

1. **Quel est ce dispositif ?**

Dans le cadre du développement des apprentissages en lien avec la pratique du Football et du futsal, la FFF propose l’opération Foot à l’école en partenariat avec le Ministère de l’Education Nationale et de la jeunesse, et l’USEP.

Cela concerne les enfants du CE1 au CM2.

La thématique retenue par le dispositif est en lien avec les jeux Olympiques et Paralympiques :

« Quand football et Jeux Olympiques / Paralympiques se rencontrent ».

1. **En quoi cela consite ?**

Une classe qui s’inscrit à cette opération, s’engage à :

* Réaliser un cycle d’enseignement du football ou du futsal d’au moins 6 séances sur l’année scolaire, et participer à un rassemblement final de fin d’année (rencontre locale, de secteur…). Le cycle pourra être encadré (tout ou partie) en partenariat avec le district de foot ou **un éducateur d’un club local agréé par la DSDEN**. Ce temps d’enseignement reste sous la responsabilité de l’enseignant.
* Réaliser une production artistique en lien avec le thème : « Quand football et Jeux Olympiques / Paralympiques se rencontrent ». Elle peut être « statique » comme une maquette, une affiche, un dessin, ou « dynamique » avec une vidéo.

L’enseignant de la classe aura accès à des outils pédagogiques sur le site du dispositif.

En retour, la classe recevra un prêt de matériel pour réaliser son cycle ainsi qu’une une dotation (ballons + chasubles) après l’envoi de sa production.

Un jury départemental, puis académique et enfin national, votera pour les lauréats du dispositif et des récompenses suppémentaires pourront être gagnées.

Un document plus précis vous explique le règlement de l’opération avec les liens internets, le format des productions et le calendrier.

Attention, la clotûre des inscriptions et le retour des productions doivent être effectués avant le **22 avril 2023 (minuit).**

Les inscriptions sont déjà ouvertes à ce jour.

1. **Les partenaires :**

Les intervenants du district de foot ont reçu, pour cette année scolaire, l’autorisation de Monsieur l’Inspecteur d’Académie. **Ils pourront intervenir sur 2 séances du cycle.**

En ce qui concerne les éducateurs des clubs locaux, une date d’agrément (avec vérification du FIJAISV) a été proposée le 10 janvier 2023 et une seconde le 28 mars 2023.

Ces intervenants pourront vous accompagner dans le cycle de foot mis en place mais, vous resterez le principal responsable de ces séquences d’apprentissage.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous rapprocher de votre CPC EPS de circonscription, ou de la CPD EPS [valerie.dupont1@ac-clermont.fr](mailto:valerie.dupont1@ac-clermont.fr) .